



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MERCREDI 17 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL INTEGRAL

L'an deux mille dix-huit le mercredi dix-sept octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale régulièrement convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.

Présents:

M DEZALOS Christian : Maire

Mme MANDEIX Catherine : Vice-présidente

Mme JOURNE-LHERISSON Michèle, Mme LEBEAU Françoise : Adjointes

Mme LABADIE Annie, Mme LASSORT Colette, Mme PERTHUIS Nicole : Conseillères municipales

M BAQUÉ Lucien, Mme COUSINET Chantal, M DUMON Christian, Mme JUILLIA Jacqueline,

Mme MAHAIE Maria, Mme RYCKWAERT Colette : Désignés

Excusés :

M JACQUIN Henri (absent excusé), M OURABAH Nino (absent excusé), Mme MENDES Patricia (absente excusée), Mme MEYRAT Liliane (absente excusée)

Secrétaire de séance:

Mme Nicole PERTHUIS

.....

Rapport n°1 - Suppression Régie de recettes crèche familiale (rapporteur : Mme Catherine MANDEIX)

I - Exposés des motifs

Par délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 13 décembre 2007, il a été institué une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la crèche familiale. De nombreux usagers de ce service ont informé la directrice de leur souhait de régler par prélèvement ou directement en ligne, plutôt qu'en espèces ou chèque. Aussi, à compter du 1^{er} novembre 2018, les familles recevront une facture mensuelle (la première début décembre pour la facturation de novembre) et auront la possibilité de régler par tout moyen à leur convenance.

La régie ne se justifie plus et il convient de la supprimer à compter du 1^{er} décembre 2018.

II - Considérants et références juridiques

VU la délibération du 13 décembre 2007 instituant la régie de recettes,
CONSIDÉRANT que cette régie ne se justifie plus,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

13 POUR

00 CONTRE :

00 ABSTENTION(S) :

Ne participe(nt) pas au vote :

SUPPRIMER : la régie de recettes de la crèche familiale à compter du 1^{er} décembre 2018.

Rapport n°2 - Demande subvention Logiciel Petite Enfance (rapporteur : Mme Françoise LEBEAU)

I - Exposés des motifs

L'acquisition d'un logiciel métier de la petite enfance sera proposée au budget primitif 2019. Ce logiciel permet de gérer les inscriptions à la crèche familiale et au multi-accueil, les plannings, les contrats... Il peut être interfacé avec notre logiciel de facturation.

Les partenaires financiers sollicités sont la CAF et la MSA Lot-et-Garonne.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	7 500.00€
Recettes	
CAF 40%	3 000.00€
MSA 10%	750.00€
Autofinancement	3 750.00€

L'acquisition sera réalisée au cours du 2nd trimestre 2019. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019 du CCAS.

II - Considérants et références juridiques

Vu le régime d'aide à l'investissement de la CAF,
Vu le régime d'aide à l'investissement de la MSA,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

13 POUR

00 CONTRE :

00 ABSTENTION(S) :

Ne participe(nt) pas au vote :

SOLLICITER : une subvention auprès de la CAF et de la MSA Lot-et-Garonne, pour l'acquisition d'un logiciel métier pour la Petite enfance.

Point sur le service Petite Enfance.

Crèche familiale : actuellement 12 assistantes maternelles (dont une en maladie longue durée) pour un 40 enfants soit 4 enfants par assistantes maternelles en sachant que la PMI autorise temporairement le 5^{ème} agrément pour des remplacements dans le cadre de l'urgence. Le recrutement d'une nouvelle assistante maternelle est prévue au 1^{er} décembre. En septembre 2018 il y a eu peu d'entrées ce qui ne sera pas le cas en septembre 2019 car 23 d'enfants partiront à l'école. La problématique de la rentrée 2019 sera de pouvoir honorer les places vacantes.

La demande des parents se tourne vers un accueil collectif plutôt qu'un mode de garde individuel car ils associent la socialisation de leur enfant à leur réussite future.

Multi accueil : 17 enfants dont 10 enfants en accueil régulier temps plein. Idem que la crèche familiale peu d'entrée cette année.

RAM : 29 assistantes maternelles indépendantes en activité. Mise en place sur le site de la Ville de Boé d'une cartographie des assistantes maternelles de la commune avec leur disponibilité d'accueil.

Point sur les actions du CCAS

Bilan plan canicule : 16 personnes se sont inscrites cette année dans le dispositif prévention canicule et ont été contactées 3 fois par le CCAS (le 6 et 27 juillet, ainsi que le 6 août).

Sortie d'été : 13 enfants de 6 à 12 ans ont participé à cette sortie à la base de loisirs du Lac de Clarens à Casteljalous le jeudi 2 août avec un parcours d'accrobranche le matin et l'Aqua fun park l'après midi. Cette journée récréative a été très appréciée par les enfants.

Noël du CCAS : il aura lieu le samedi 15 décembre à l'Espace Culturel François Mitterrand où il sera proposé pour tous les enfants un spectacle de magie visuelle et de ventriloquie avec mascotte animé par le magicien BENJI. A la fin de cette animation un goûter et un cadeau sera distribué par le Père Noël.

A la demande de Mme MANDEIX, Mr Christian DUMON accepte de faire le Père Noël ce jour là.

Questions diverses :

Mr Christian DUMON demande s'il est envisagé de faire une action pour aider les sinistrés du département de l'Aude suite aux très fortes intempéries.

Réponse de Mr Le Président : oui certainement, cela sera évoqué lors du prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 19 h 30

Boé, le mardi 23 octobre 2018

Le directeur des services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Martin', with a large, sweeping flourish at the end.

M. Bruno Martin